

LE COMBAT SYNDICALISTE



CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail

ÉTÉ 2019/N° 44\$

2€

INSPECTION DU TRAVAIL PEAU DE CHAGRIN

La réduction d'effectifs de contrôle et de renseignement dans les services départementaux de la Direccte, c'est tout bénéf pour les appétits du patronat, qui augmente ses chances d'impunité.



Lutte syndicale

- ESJ Paris exploite et licencie ! Un enseignant licencié à l'École supérieure de journalisme de Paris. P2
- La presse à exécution forcée. Après avoir spolié ses salariés, WKF tape leurs syndicats au portefeuille. P3
- Ouvrir sa porte. Une histoire d'accueil, de placement, de place pour un mineur isolé. P7
- L'intérim face contre terre. Intérim agricole, l'exploitation terre à terre de salarié-es détaché-es. P6

Ici et maintenant

- La direction du travail mise à la casse. Casse du service public, au ministère du travail aussi. P4
- Macron, ton plafond, on le crève. Tarif maxi des indemnités aux prud-hommes : quelques lézardes. P5
- Ni victimes ni youpi tralala. Travail du sexe, précarité, entraide, organisation collective, féminisme.. P 8 à 12

International

- Indonésie, Brésil, Amériques, Turquie et Grèce P 12 à 18

Culture

- Imprimer un mouvement. L'imprimerie des Gondoles : 50 ans au service de l'anarcho-syndicalisme .
- Ovalistes, grévistes, ça va de soie ! Il y a 150 ans, première grève d'ouvrières: les ovalistes de Lyon.
- Une culture du viol à la française, Valérie Rey-Robert P19 à 23

ESJ Paris exploite et licencie !

Un enseignant licencié à l'École supérieure de journalisme de Paris.

Un enseignant de l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Paris réclame le respect de son contrat de travail et des dispositions prévues par la loi. En représailles, il s'est vu signifier, le 16 mai, l'arrêt brutal de son enseignement, formation à la caméra d'étudiant-es dont c'est la spécialité. Le SIPMCS a tenu à réagir. Un coup porté contre l'un-e d'entre nous est un coup porté contre tou-tes !

Après avoir laissé s'accumuler plusieurs mois de salaire en retard, le président de l'ESJ Paris a répondu par le mépris et la diffamation aux sollicitations de son employé. Non content de lui avoir fait signifier par la direction la fin de ses cours, le président de l'école a adressé à l'enseignant des accusations calomnieuses, affichant son plus profond mépris pour les enseignant-es qui assurent le sérieux de la

formation fournie aux élèves de son école et pour les élèves eux-mêmes, privé-es d'une part primordiale de leur formation un mois et demi avant la fin de celle-ci : un quart du volume d'heures prévues et pour laquelle leur année a été payée.

Par le biais d'une comptabilité contestable, l'ESJ Paris a utilisé tous les artifices pour se soustraire à ses obligations d'employeur, en particulier sur le calcul des salaires de cet enseignant mais aussi d'une partie de ses collègues.

L'ESJ Paris, école privée, « doyenne des écoles de journalisme du monde », fait payer 6 à 7 000 euros de frais d'inscription annuels à ses plus de 200 étudiant-es. Pourtant, elle manque à ses obligations d'employeur les plus basiques en ne payant que partiellement et tardivement les salaires d'une

partie du personnel enseignant et en ne lui fournissant pas les moyens de travailler dignement.

La première des conditions à une vie démocratique libre réside dans la protection des conditions de travail et de salaire des travailleur-es. C'est également la garantie d'une presse libre et de qualité, qui suppose aussi la prévention de la précarité dans les métiers de la presse et des médias.

La responsabilité de transmettre un métier, quel qu'il soit, exige fondamentalement le respect de cette profession. Par sa gestion de l'école, le président de l'ESJ Paris envoie un message clair aux salarié-es de la presse et des médias.

Nous n'en resterons pas là. ●

SIPMCS

La presse à exécution forcée

Après avoir spolié ses salariés, WKF tape leurs syndicats au portefeuille.

Éditeur de presse professionnelle néerlandais, Wolters Kluwer France a été condamné en appel pour une opération « frauduleuse » qui a privé ses salarié-es français-es de participation aux bénéfices depuis 2008. « Absous » de manière suspecte par la Cour de cassation, le groupe veut faire payer aux syndicats engagés dans la procédure le montant exorbitant d'une expertise justement destinée à évaluer le montant reconstitué de cette réserve de participation. Visés par une « exécution forcée » exigeant 80 000 euros -ce qu'aucune juridiction n'a validé-, les syndicats SNJ, CGT, CFDT et CNT dénoncent l'acharnement juridique et financier de WKF, et exigent l'arrêt de cette procédure. Tout en s'interrogeant toujours sur les ressorts de la décision de 2018 de la Cour de cas-

sation et sur la partialité de trois des magistrats ayant statué, rémunérés par WKF.

■ Opération fusion-endettement

Résumé des épisodes précédents : En 2007, Wolters Kluwer France naît de la fusion de 8 entreprises (éditions Lamy, groupe Liaisons, AFL, etc.). La filiale France s'endette artificiellement et durablement à la faveur d'un mécanisme d'emprunt à la maison-mère. Ce montage financier, baptisé « opération Cosmos », permettra au groupe néerlandais d'échapper à l'impôt en France, tout en privant les salarié-es français-es de toute participation aux bénéfices.

■ Cosmos frauduleux

En février 2016, après près de dix ans de procédure judiciaire et de recours portés par les quatre syndicats, la Cour d'appel de Versailles tranche enfin : « l'opération de restructuration Cosmos est constitutive d'une manœuvre frauduleuse, et à tout le moins d'un abus de droit ». La justice ordonne à WKF de recalculer la réserve spéciale de participation en neutralisant les effets du montage financier et de l'emprunt contracté lors de la fusion (445 millions d'euros et surtout des taux d'intérêts très élevés), pour rembourser les salarié-es spoliés-es. Un expert judiciaire est mandaté pour en évaluer le montant.

■ Jugement à la casse

28 février 2018 : saisie par WFK, la Cour de cassation casse la décision de



la Cour d'appel, sans renvoyer l'affaire sur le fond ni démentir l'existence d'une fraude. Débouté-es, salarié-es et syndicats sont privé-es de toute nouvelle voie de recours.

■ Doubles casquettes

Un peu moins de deux mois après l'arrêt de la Cour de cassation, le Canard Enchaîné et l'hebdo Alternatives Économiques révèlent que

trois des magistrats qui ont statué et siégeaient dans la formation de six conseillers étaient rémunérés par WKF depuis des années, pour des activités d'information et de formation payantes. Ces magistrats figuraient au registre du personnel de WKF, bénéficiant des œuvres sociales du comité d'entreprise, recevant même des bulletins de salaire. Bonjour l'impartialité. Les syndicats de WKF ont saisi le CSM, Conseil supérieur

de la magistrature et la Cour européenne des droits de l'Homme le 28 août 2018. Le but, faire reconnaître, sanctionner et réparer les violations graves à un procès équitable par la Cour de cassation affectant l'arrêt du 28 février 2018. Le 22 janvier 2019, le CSM a décidé de renvoyer ses trois hauts magistrats en conseil de discipline. ●

Intersyndicale CGT-SNJ-CNT-CFDT

Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello

N° de CPPAP : 0623 S 0651

Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org

CS c/o CNT Stics 13

c/o 1 000 Bâbords

61, rue Consolat 13001 Marseille

Administration

cs-administration@cnt-f.org

C/O CNT 18 Avenue de Sierre

07200 Aubenas

Abonnements

cs-administration@cnt-f.org

C/O CNT 18 Avenue de Sierre

07200 Aubenas

Impression sur papier certifié

PEFC

Imprimerie Étoile

Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Le Combat syndicaliste sort en début de mois. Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou-tes !

CNT

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

**Bureau confédéral
6, rue d'Arnal
30900 Nîmes**

www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org

COMBAT SYNDICALISTE

CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris

Mèl : cs-administration@cnt-f.org

La direction du travail mise à la casse

Casse du service public, au ministère du travail aussi.

La baisse des effectifs des agents de contrôle et dans les services renseignements du droit du travail a déjà chuté de 20% entre 2009 et 2017. Pas suffisant pour les patrons et le gouvernement : deux projets de circulaires prévoient de démanteler ces services et de faire disparaître des unités départementales.

jectif du gouvernement est d'arriver à un ratio d'un-e agent-e pour 10 000 salarié-es, soit 2 millions de salarié-es exclu-es d'un recours auprès de l'inspection du travail !

-La perte pure et simple de certaines missions, comme la main d'œuvre étrangère (qui autorise le travail des salarié-es étranger-es par

té que pour la gestion des mesures d'accès à l'emploi. Ils sont menacés par l'annonce d'une nouvelle vague de décentralisation qui augure une inégalité de traitement entre les territoires.

-La fin du service gratuit de renseignement de proximité du public en droit du travail. Il serait fondu dans une nouvelle direction interministérielle, aux contours et moyens flous.

-Des transferts aux préfetures des services supports, soutiens de tous ces métiers, dans un objectif de diminution d'effectifs.

Les conditions de travail se dégradent, parfois de façon dramatique puisque les suicides et tentatives de suicides se multiplient au sein de ces services déconcentrés du ministère du travail.

Il n'y a pas de magie. Moins d'agent-es, c'est forcément moins de service public, moins de contrôle de la réglementation du travail, des salarié-es moins protégé-es, moins de renseignements au public, moins d'aide à l'accès à l'emploi pour les publics les plus en difficultés. Et plus de marge de manœuvre et d'impunité pour le patronat bafouant les règles : durée du travail, repos, heures sup, conditions de travail, sécurité. Un boulevard pour l'exploitation des salarié-es.

Pour le maintien d'un service public de proximité en droit du travail et de l'emploi accessible à tous. ●

D'après un tract de l'intersyndicale CGT-CFDT-FO-CNT-FSU-Sud-Unsa



Ce qui implique

-Des suppressions massives de postes à l'inspection du travail cette année, au détriment des salarié-es ! Il reste moins de 2000 agents de contrôle pour toute la France. L'ob-

exemple) qui sera rattachée à la préfecture...

-L'affaiblissement des services dédiés à la politique de l'emploi, alors que les besoins et les sollicitations sont considérables, tant pour l'insertion des publics en difficul-

Macron, ton plafond, on le crève

Tarif maxi des indemnités aux prudhommes : quelques lézardes.

Mesure phare des ordonnances Macron sur le code du travail, le plafonnement des indems aux prudhommes devait rassurer le patronat (prononcer « lui accorder de la prévisibilité »), en soignant cette fameuse « peur d'embaucher » qui dissuaderait de recruter en donnant un coût imprévisible aux salarié-es jetables... Macron y tient. Il avait déjà soutenu l'idée quand il plafonnait au ministère de l'Économie, avant de l'imposer en accédant au trône de Jupiter. Mais la mesure vacille un peu. Président de la confédération des PME, François Asselin l'a pleuré dans Le Monde le 22 mai,

l'ancienneté des salarié-es. Les prud'hommes de Troyes viennent de décréter ces dispositions contraires « à la convention 158 de l'OIT car elles ne fixent pas une indemnité adéquate ou toute autre forme de réparation considérée comme appropriée », selon le jugement rendu le 19 décembre qui a accordé des montants supérieurs à ceux du barème macronisé. Comme la convention 158 de l'OIT, la Charte sociale européenne stipule qu'une juridiction nationale doit pouvoir ordonner le paiement d'une « réparation appropriée » à une personne virée abusivement. En contradiction avec la grille de dommages-intérêts (entre un et 20 mois de salaire) des ordonnances Macron. Affaire revue par la cour d'appel de Reims à la mi-juin.

GARANTIR PRISE EN CHARGE DES CONDAMNATIONS PRUD'HOMALES

VOUS ÊTES CONDAMNÉ À VERSER À VOTRE SALARIÉ 150 000 € !

65% Des entreprises condamnées
1 000 Prud'hommes par jour
30 000 € Le montant moyen des condamnations
5% Le chiffre d'affaire perdu par le stress au travail

Enfin LA SOLUTION pour anticiper le risque prud'homal !

Ce risque est devenu l'un des principaux risques financiers de l'entreprise.
Ce n'est plus une fatalité. Une solution adaptée existe.

MOI S'ÉCRANS RIEN AVEC MON ASSURANCE S'ÉCRANS COUVERT

ATTENDEZ-VOUS ICI

CORPORATE ASSISTANCE Anticipez et gérez votre entreprise sereinement.

Corporate Assistance : Spécialiste de l'assurance Prud'homale

Loi travail : malgré les plafonnements, l'addition des prud'hommes reste élevée !

VOUS ÊTES CONDAMNÉ À VERSER À VOTRE SALARIÉ...

Licenciement abusif	14 592 €	Plafonné loi travail
Licenciement irrégulier	2 432 €	
Travail dissimulé	14 592 €	
Harcèlement moral	14 592 €	
Préjudice moral	9 728 €	Non plafonné loi travail
Préjudice financier	2 432 €	
Obligation sécurité et résultat	4 864 €	
Exécution déloyale du contrat	7 296 €	
Article 700	1 500 €	
Total	72 028 €	

+ les montants dus aux titres des obligations conventionnelles ou contractuelles

(Exemple pour un salarié d'une entreprise de moins de 11 salariés ayant 6 ans d'ancienneté et un salaire mensuel brut de 2 432 €)

L'assurance prud'homale existe et vous couvre

à partir de 3 €* par mois et par salarié

A ce prix là pourquoi courir le risque ? Je me renseigne ▶

* tarif variable en fonction de la tranche d'effectif de votre entreprise

Ce contrat propose une cotisation volontaire de 3 euros par salarié-e. Pour vendre sa camelote, il additionne tout ce qui peut être reproché à un patron vraiment voyou.

craignant le retour de cette « vraie loterie » qui risque de voir des patrons « lourdement condamnés ». Panique à bord.

■ Blam dans ta face

Le plafonnement date des ordonnances de septembre 2017. L'article L 1235-3 du code du travail fixe ainsi des plafonds d'indemnités versées pour licenciement abusif, selon

■ Blam blam et reblam

D'autres conseils des prud'hommes, Amiens, Lyon, Grenoble ont suivi cette tendance déplaçante (une quinzaine de jugements inventoriés à la mi-mai). Le 23 mai dernier, pour un ancien salarié de Natixis, la cour d'appel de Paris voit contester le fichu barème qui nie le vieux principe juridique du pouvoir d'appréciation du juge,

mué en « distributeur automatique » de dommages-intérêts, selon un avocat. Jugement rendu le 25 septembre. Le 8 juillet, la Cour de cassation examine une demande d'avis émanant des prud'hommes de Toulouse et Louviers. La cour de cassation a trois mois pour y répondre mais jusqu'à présent elle a refusé de donner un avis sur cette problématique de conventionnalité. Rien n'est encore tranché. Ce ne sont que des épisodes devant des juges, mais pour les patrons ça porte un nom : « insécurité judiciaire » et ça, ça les stresse.

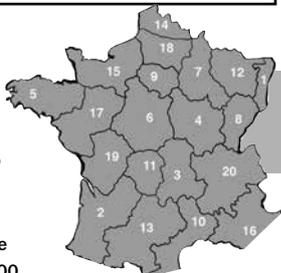
■ Assurance patronale

Contre ces saletés d'aléas de condamnations aux prud'hommes, même plafonnées, les patrons s'organisent. Pas rassurés, il s'assurent. Le risque étant une marchandise, l'insécurité une source de profits, de nombreux assureurs proposent des contrats couvrant ces écueils financiers (procédure, condamnations) après un licenciement sanctionné par la justice, intégrant plus largement les frais de défense aux plans civil et pénal, les dommages et intérêts, si la boîte se fait condamner pour discrimination ou harcèlement. Il existe aussi des contrats d'assurance contre les redressements fiscaux, contre les redressements de cotisation sociales soit par l'Ursaff, soit par la case justice au tribunal des affaires sociales. ●

Nico, interco Nantes

Vous trouverez sur le site Internet www.cnt-f.org, toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par région.

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal 30900 Nîmes
06 52 17 93 54
mél : cnt@cnt-f.org



1 Alsace

Union régionale CNT c/o
Lucha y Fiesta
BP 30017 67027
STRASBOURG CEDEX 1
09 52 91 12 14 alsace@cnt-f.org

2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue
Sanche-de-Pomiers, 33000
Bordeaux
06 95 52 69 71
ul33@cnt-f.org
Syndicats régionaux PTT
Aquitaine, BP 80099, 33704
Mérignac

3 Auvergne

Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne

Franche-Comté

Syndicat intercorporatif de
Saône-et-Loire
et de la Nièvre
19 rue du pavé
71290 Cuisery,
CNT 21
61 rue Jeannin
21011 Dijon
http://www.cnt-f.org/_cnt-interco-21_.html
06 01 22 17 94

5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT
BP 30423, 35004 Rennes
CEDEX
06 34 98 30 72
bretagne@cnt-f.org

6 Centre

CNT Centre
13 rue Pierre Fournier
41600 Lamotte-Beuvron
cnt-centre@cnt-f.org

7 Champagne- Ardennes

Syndicats CNT Marne
BP 90009,
51201 Épernay CEDEX

8 Franche-Comté Syndicats

CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014
Besançon CEDEX cnt-doubs@cnt-f.org

9 Île-de-France

Union régionale CNT
33, rue des Vignoles, 75020
Paris 01 43 72 95 34
br.rp@cnt-f.org

10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT
6 rue d'Arnal 30000
Nîmes
ur.lr@cnt-f.org

11 Limousin

Union locale Limou-sin
6, rue de Gorre,
87000 Limoges,
cnt87@cnt-f.org

12 Lorraine

Union régionale CNT
ur.lorraine@cnt-f.org
UD CNT Moselle
5, place des Charrons,
57000 Metz
ud57@cnt-f.org

13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT
33 rue Antoine Puget,
31 500 Toulouse
Tél 06 22 22 41 54

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT 32,
rue d'Arras, 59000 Lille
03 20 56 96 10
ur59-62@cnt-f.org

15 Normandie

Syndicats CNT Calvados
BP 02,
14460 Colombelles
Syndicats CNT Seine-
Maritime BP 411, 76057
Le Havre CEDEX Syndicat
CNT Eure
interco27@cnt-f.org

16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000
bâbords 61, rue Consolat
13001 Marseille

17 Pays la Loire

voir Bretagne

18 Picardie

Voir avec Nord-pas-de-Calais

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT
20, rue Blaise-Pascal,
86000 Poitiers
05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT
44, rue Burdeau
69001 Lyon

L'intérim face contre terre

Intérim agricole, l'exploitation terre à terre de salarié-es détaché-es.

Deux ans qu'elles et ils luttent contre leurs patrons filoutant la loi sur les travailleurs détachés. En 2017, trois ouvrières et deux ouvriers agricoles marocain-es et espagnol-es ont porté plainte contre Laboral Terra, entreprise de travail temporaire (ETT) spécialisée travail agricole. La plainte vise aussi huit donneurs d'ordre français qui les ont embauché-es via cette boîte d'intérim implantée dans le Vaucluse, les Bouches du Rhône et le Gard et placé dans huit sociétés de conditionnement de fruits et légumes. Lors d'une précédente audience, l'avocate de la boîte d'intérim avait tenté de plaider l'application du droit espagnol et non français, prétextant que l'adresse des salarié-es était en Espagne, leur contrat de travail rédigé en espagnol [mais signé en France, ce qui ne change rien] et régi selon les lois espagnoles... Laboral Terra embauche régulièrement des étranger-es détaché-es dans la production, l'emballage et la distribution de produits agricoles.



d'Arles pour travail dissimulé, non paiement des heures supplémentaires et des jours fériés, non respect des contrats de travail, non déclaration des accidents de travail et des congés maternité, manquement aux règles de sécurité au travail (équipements nécessaires non fournis), licenciement sans causes réelles et sérieuses, marchandage, prêt illicite de main d'œuvre...

■ Paie de misère

Lors de mois d'été, certain-es de ces salarié-es ont trimé 7 jours sur 7, jusqu'à 12 heures par jour, certains mois 260 heures, puis d'autres mois rien du tout, leurs contrats s'arrêtant net, sans préavis. Avec des paies allant de 300 à 1500 euros les mois les plus surchargés.

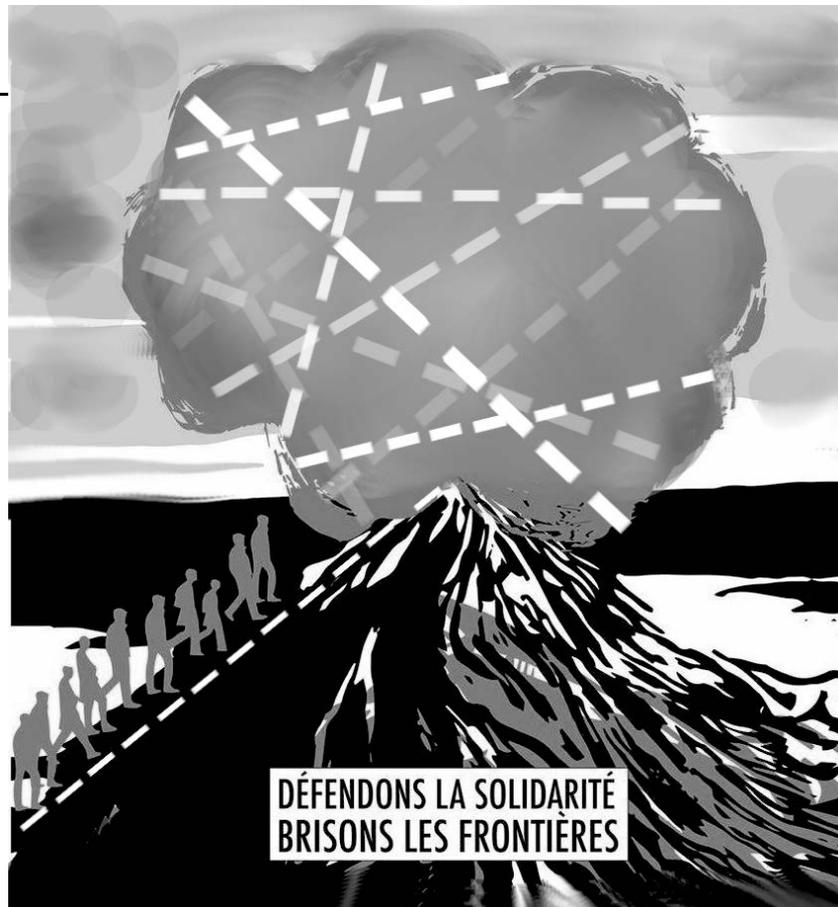
Les faits ne sont malheureusement pas exceptionnels. Des centaines d'hommes et de femmes sont concernées par des situations similaires. Ce n'est qu'une des facettes d'un large système d'exploitation de travailleuses et travailleurs de la terre, dénoncé régulièrement par des associations, des syndicats et des médias à travers l'Europe. La plainte, elle, est une des rares à aboutir dans la région. Soyons solidaires, combattons l'exploitation de la main d'œuvre dans l'agriculture, en France, en Europe aujourd'hui ! Pour une égalité de droits entre tous les travailleurs et travailleuses ! ●

Collectif de soutien aux travailleuses et travailleurs détaché-es, et rédaction du CS

■ Migration de travail

Basé sur le droit européen, le détachement permet la mobilité des travailleurs au sein de l'UE et constitue, depuis une quinzaine d'années, le cadre d'emploi des travailleurs étrangers en Europe. Dans l'agriculture, il remplace les contrats OMI (Office des migrations internationales) en instaurant des contrats de travail toujours plus flexibles et précaires qui peuvent être rompus du jour au lendemain. Ces contrats permettent aux employeurs de payer moins de cotisations sociales et de passer des « commandes » collectives d'ouvrier-es sans avoir à faire de contrats individuels. Après deux ans de procédure, le 16 mai prochain, se tiendra la dernière audience du procès des employeurs de ces travailleuses et travailleurs.

Employé-es depuis 2012 par cette agence d'intérim basée à Castellon (Espagne) dans le cadre du travail détaché, elles et ils attaquent aux prud'hommes



DÉFENDONS LA SOLIDARITÉ
BRISONS LES FRONTIÈRES

Ouvrir sa porte

Une histoire d'accueil, de placement, de place pour un mineur isolé.

Le 19 mars, des camarades du RESF Marseille m'ont demandé d'accueillir un mineur isolé réfugié, en danger à Marseille. Et dans une urgence totale, deux jours avant nous que cet ado ghanéen, 15 ans, passe devant le juge des enfants à qui on a écrit pour qu'il place Charles chez moi, à l'abri. Il fallait quelqu'un-e qui s'engage à l'accueillir hors Marseille, en attendant que l'Aide Sociale à l'Enfance lui trouve une place dans un foyer.

Je n'ai pas réfléchi longtemps. Ça m'a semblé si évident pour un-e militant-e cénétiste qui en a la possibilité. Mettre en action ses convictions. Normal.

Commencent alors les galères. Trouver un collègue qui a une classe adaptée aux primo-arrivants. Et hop ! L'inscrire. Vu la distance entre chez moi et le collègue, trouver un internat qui veuille bien de lui, même si c'est pas le même établissement que celui où il suit ses cours. Et hop ! L'inscrire. Avec la camarade du RESF, on a fait chauffer le téléphone et on n'a pas compté avec le bilan carbone.

Va falloir désormais songer à l'année

scolaire prochaine, aux nouvelles inscriptions. Et pendant toutes ces démarches-là, je fais le bou-



lot de l'ASE, signe des papiers, prends des responsabilités. L'ASE ne bouge ni cou ni pattes, rien, c'est comme si nous n'existions pas, Charles et moi. Personne n'est venu voir s'il ne dormait pas dans la cave, si je ne le battais pas, s'il n'était pas mis en esclavage. Non, fini, on n'existe pas.

En fait, il vit ce jeune, se chauffe un peu dans sa chambre, prend des douches... Je commence à réclamer un défraiement. Et qui paye ? Pas l'État, ni le Département... Étant volontaire et lui, placé par l'ASE là chez moi, rien n'est prévu dans les Bouches-du-Rhône pour un peu aider les aidant-es, rien.

Après moult échanges de mails, la responsable financière m'assure au téléphone qu'il aura son argent de poche et sa « vêtue » mais basta, ce sera tout... J'ai reçu une lettre officielle, destinée à : *Mme Machin, hébergeur gratuit* : groupés ! Ce geste naturel de solidarité fait donc faire des économies au département (dont dépend l'ASE). Et ça serait pas une manière de décourager



les bonnes volontés, une sorte de régulation de l'accueil ? (Ah ! j'oubliais, évitons l'appel d'air !).

Comme la plupart des gens qui accueillent, je ne suis pas milliardaire. Au RSA, me voici devenue spécialiste de l'emprunt. T'as pas cent balles ? Le contingent des « volontaires » est composé de gens comme ça, retraité-es, gens au RSA, petits boulots par ci par là. Le peuple, quoi. « *C'est pas normal, dit souvent Charles, moi, je mange, et pourquoi c'est toi qui paye ? J'ai des droits.* » 15 ans avec une tête qui fonctionne...

Mais c'est pas facile tous les jours, ce garçon blessé de toutes part : il a déjà vécu tant de vies tragiques. Il est bien souvent sombre, fermé comme une huître, ou alors trop loquace, et c'est difficile à entendre. Dans ces cas-là, mon isolement géographique me pèse. Groupions-nous, et demain... C'est une affaire collective, politique, pas individuelle...

Comme nous serons encore et encore confronté-es à ces situations, il me semble que les syndicats de la CNT devraient s'en emparer, en faire œuvre syndicale avec communiqués et publicité. Ces actions-là pourraient un peu changer la donne.

Je pense aussi à tou-tes les camarades inscrit-es dans cette lutte-là dans des squats, qui y passent un temps fou ou au village calabrais de Riace, à leur mise en œuvre collective de l'accueil. Les fascistes italiens ne s'y sont pas trompés en supprimant les aides et en traînant le maire en justice. Ils savent bien que la solidarité est notre arme et qu'elle peut être redoutable. ●

Virginia, CNT 13

les prénoms ont été changés comme on dit

Tout, dans ces récits, est vrai

Déplacer les montagnes, documentaire de Laetitia Cuvelier et Isabelle Mahenc, 80 minutes.
Production distribution : Un thé sous la neige*

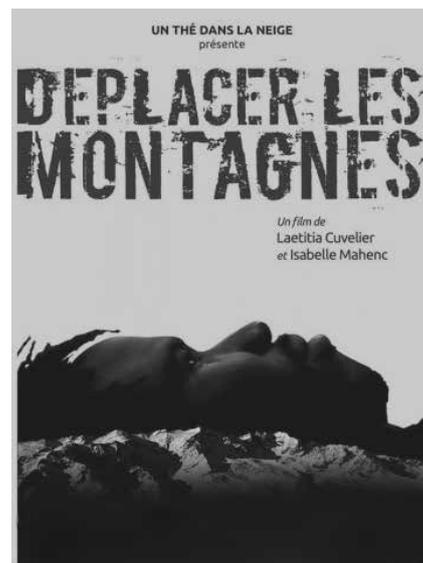
**De l'autre côté...
une nuit au col de l'Échelle,**
Anne Moutte et Pascale Baur-Moutte
publication Tous migrants**

Ce film et ce tout petit livre se complètent et ne vont pas l'un sans l'autre, au point que quelques images du livre figurent dans le film.

Tous deux retracent les expériences vécues par des « solidaires » des Hautes Alpes, pas très loin de Briançon, sur la frontière franco-italienne. Un chemin de migration fortement surveillé par la police aux frontières et même par un groupe identitaire en mal d'action. Ce qui oblige les exilé-es à passer, la nuit, le plus loin possible des grandes routes, par des chemins escarpés. La neige qui reste ici environ six mois n'empêche pas non plus ces hommes et ces femmes de se lancer sur les chemins.

On suit là, plus longuement dans le film, des montagnard-es, pas toujours militant-es aguerris-es, qui vont à la recherche d'exilé-es sur la route, les aident, les réchauffent et les conduisent dans des endroits où ils et elles pourront se poser, le temps de déposer des demandes de papiers.

Le film est très simple et efficace, la vie comme elle est pendant les maraudes, puis dans les divers lieux d'accueil. Des témoignages de « ma-



raudeur-euses » et des témoignages d'exilé-es. Constat tragique : aussi bien que la mer, la montagne peut devenir cercueil. Mais la solidarité est là et chacun-e à sa manière, selon ses possibilités, avec comme point commun : l'urgence à faire. On ne se pose plus la question de l'éventuelle légalité des gestes, on les fait, juste parce qu'il faut.

Il y a des questionnements, est-ce que notre police peut vraiment se conduire ainsi ? Où en est-on des droits de l'homme ? Et des consciences qui naissent, simplement.

Le livre, lui, retrace une nuit de maraude, l'hiver, dans la neige au col de l'Échelle. Raconté avec de beaux dessins à l'encre de Chine, il dit aussi l'absolue nécessité de secourir, de s'organiser face à la haine de l'État et de l'Europe.

« *Montagnards, tu es un marin, sans bateau, sans bouée, sans gilet de sauvetage.*

Montagnard, tu veilles sur tes frères afin que nul ne meure sur le chemin... » ●

Mpl, Stics 13

* Un thé sous la neige, 32, rue Haute de Castres, 05100 Briançon. Tel : 06 81 13 16 50. Contact Tous migrants : tousmigrants@gmail.com
**www.tousmigrants.org, facebook.com/tousmigrants



Ni victimes ni youpi tralala

Travail du sexe, précarité, entraide, organisation collective, féminisme...

Rencontre avec deux travailleuses du sexe, précédemment cénétistes au sein du syndicat CNT TDS 31 et dans les instances du Strass.

Pour vous, le travail du sexe, c'est compatible avec le féminisme?

Mäsha : Sans féminisme, ça dérive vite à la défense du droit au sexe pour les clients... Quand je suis arrivée au Strass, on ne se disait surtout pas féministes : c'était trop synonyme d'abolitionniste. Mais pour beaucoup de collègues, dans un monde parfait, il n'y aurait pas de tapin, il ne resterait dans le domaine que des libertines que ça fait mouiller. La majorité, on ne dira pas que c'est chouette comme boulot, youpi tralala. On voudrait quasiment toutes changer de taf. Moi je suis d'accord avec une part de ce que défendent les abolitionnistes, sauf pour la défense de lois patriarcales meurtrières passées par les gouvernements (de mecs) et quand notre travail et notre parole sont ramenés à des choix individuels, au statut de victime, à la psychiatrie. Ou quand on me dit que mes positions oppriment les TDS migrantes et que c'est de ma faute si elles meurent... Pourtant on aurait plein de choses à faire en commun. En 1975, à Lyon, l'église Saint-Nizier a été



occupée une dizaine de jours par des putes, soutenues par le curé, et par les abolitionnistes avec l'idée que défendre les putes, c'est défendre les droits des femmes.

Anaïs : Une approche de droits n'implique pas qu'on défende la prostitution. On peut défendre des travailleuses sans défendre le système qui les emploie – comme dans les autres secteurs de travail.

Quel sont les pistes de l'action collective, pour vous ?

Anaïs : On n'a pas les mêmes besoins, selon qu'on travaille seule, en salon

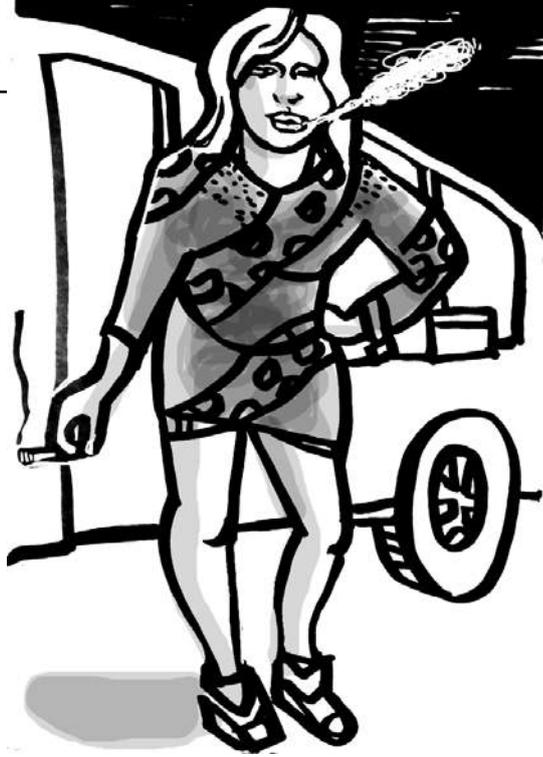
avec un patron, chez soi pour un site de webcam. Pour construire des rapports de force, il faut que l'association ou le syndicat préexiste, sinon il faut tout construire dans l'urgence lors de la lutte et c'est compliqué.

Mäsha : J'ai bossé pour un patron dans un salon, en CDI, sécurité de l'emploi. On a fait grève pour demander une meilleure rémunération à 50/50 (sur un massage à 200 euros, on en touchait 20...). J'ai été considérée comme meneuse et virée en deux jours. Il y a eu un recours au prudhommes et une action au pénal. Bien que ce soit en France et la présence d'enregistrement vocaux du patron parlant de la prostitution et de violences (dont des viols), il y a eu une demande de non lieu sur des arguments particulièrement misogynes : ma parole a été remise en question au motif que j'avais déposé plainte pour violences contre un homme dans le passé et bien sûr, que je suis prostituée.

Celles qui travaillent devant des webcams, c'est qui leur patron?

Anaïs : C'est le premier secteur à avoir été ubérisé, avant qu'on n'utilise le mot. Sur ces plates-formes, on est déclarées en travailleuses indépendantes, et supposées être les clientes de la plate-forme, mais les vrais clients sont les mecs qui visitent ces sites. Quand la plate-forme





leur prend 4 euros la minute, la cam girl ne touche que 70 centimes, auxquels il faut ensuite soustraire les frais de traitement, de virement, de retrait. Le lien de subordination existe : la plate-forme peut fermer nos comptes ou interdire de boire un verre d'eau si c'est pas le client qui le demande. On ne peut pas donner nos coordonnées aux clients. On ne peut parler aux collègues que via la plate-forme, sous peine d'être bannies, ce qui témoigne de la subordination et rend l'organisation entre collègues très compliquée. On a eu un projet d'écrire un texte commun avec les livreurs à vélo du Clap, Collectif des livreurs autonomes de Paris. On a eu un bon contact mais on n'a pas finalisé, la faute au manque de temps lié à la précarité de nos deux milieux.

Comment fonctionne a minima l'entraide ?

Anais : On forme des communautés de soutien contre les mauvais plans, les clients dangereux, pour vérifier s'ils ne sont pas déjà connus comme agresseurs. On essaye de repérer les numéros des plus dangereux. Beaucoup de collègues refusent les numéros prépayés et numéros « on-off » qui ne fonctionnent qu'une fois. Mais dans un mois de dèche, on ne va pas refuser un

quart des contacts. On peut organiser aussi des ateliers d'autodéfense féministe, des permanences, se rencontrer. Mais ça reste de la débrouille sans organisation pour porter ça. Et la solidarité est compliquée : on est parfois contactées par de prétendues escorts qui se présentent comme collègues, demandent de l'aide et une rencontre et qui sont en fait des faux rendez-vous. Des mecs qui s'amuse à ça... Ça dissuade de répondre à des contacts qu'on ne connaît pas. On a déjà essayé d'imposer des rapports de force aux plates-formes, mais à titre individuel, on manque de leviers de pression..

Masha : Entre nous, on se rencontre quand on est en lutte, mais pas sur nos lieux de travail où on est en concurrence... Ces réseaux d'entraide, ça existe mais ça ne recouvre pas toutes les collègues. C'est difficile pour les plus précaires, et si elles bougent de ville en ville, et si en plus elles ne parlent pas beaucoup le français...

Il s'est dit qu'un syndicat ou une asso comme le Strass pourrait tomber sous le coup de la loi sur le proxénétisme...

Anais : Potentiellement oui, ce n'est pas un contresens, mais comme le pharmacien qui me vend des médocs si j'ai une mycose, le propriétaire de mon logement, mon conjoint, ou mes parents... En fait il n'y a pas eu de cas ni de jurisprudence. Et si on aide des sans papiers, c'est aussi illégal, et personne ne dirait à la CNT qu'il ne faut pas le faire.

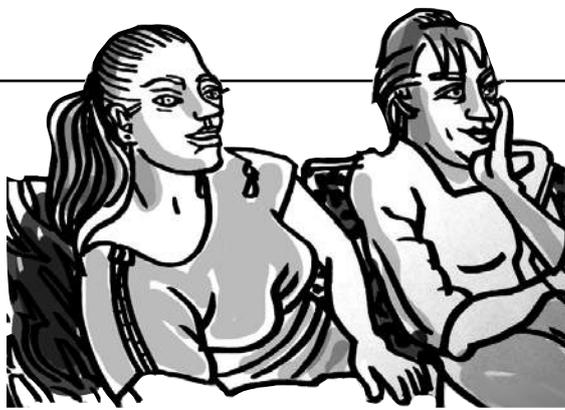
En mettant les prostituées dans une précarité plus grande, cette loi misogyne, patriarcale, aide à garder les femmes à disposition sexuelle au prix voulu, et considère comme proxo quiconque « aide, assiste, protège la prostitution d'autrui, en tire profit, en partage les produits ou reçoit des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ». Pas seulement quelqu'un qui embauche, entraîne ou fait pression....

Cette loi, pour le reste, c'est vraiment une menace?

Anais : Si un site qui héberge nos annonces ouvre, domicilié en France, il sera fermé en quelques semaines. Conséquence, depuis la fermeture de Vivastreet*, le site le plus gros actuellement est basé à Chypre et a un quasi monopole qui a coupé toutes les possibilités d'entraide. L'inscription c'est 80 euros. Il faut ensuite payer en supplément pour la blacklist des clients dangereux, supprimer un sale commentaire (moyen de négociation et pression des clients), le tarif le plus bas est de 27 euros par jour. Dans les périodes difficiles, il faut payer encore plus cher pour être mises en avant, et travailler davantage. Si on communique entre nous, les gérants du site peuvent tout suivre.

Sans cette loi, on pourrait créer nos propres sites d'annonce en autogestion, sans donner d'argent à ces proxénètes pour travailler. Cette loi, c'est beaucoup plus pour faire chier





les putes que pour attraper des grands méchants proxos contre qui il n'y a pas d'enquêtes. Nos proxénètes ont le pouvoir financier nécessaire pour échapper à ces lois (sociétés écrans, locaux à l'étranger, etc.), nous pas. Les seules qui tombent sont parfois des Chinoises où la prétendue proxo est juste la plus âgée du groupe...

Mäsha : La loi sur le proxénétisme nous empêche de vivre en coloc (risque de nous considérer chacune comme la proxo de l'autre). Avec un conjoint, ou un enfant majeur, pareil. Et si un proprio sait notre activité, il peut nous virer... Certaines des collègues louent des terminaux de cartes bancaires, mais se font désactiver régulièrement par les loueurs qui obligent à rendre les appareils.

Quelle conséquence a eu la loi sur la pénalisation des clients?

Mäsha : Les clients ont eu peur, on s'est retrouvées plus dans la précarité. Personnellement, j'ai déménagé à l'étranger. Le travail dans la rue a migré sur internet, qui avant, n'était que de l'escorting de luxe. Avec la banalisation, les tarifs ont chuté et le préservatif est de moins en moins la norme : celles qui l'imposent encore aux clients travaillent moins que les autres.

La précarité, c'est la norme?

Mäsha : On peut avoir un mois à 2000, suivi de quatre mois à 50 euros, des mois sans rien. D'où l'obligation de mettre de côté. Et je ne parle pas d'accident du travail, si on se blesse ou si on a besoin de repos... La précarité a obligé beaucoup à accepter des rapports sans capote. Si on était organisées comme rue Saint-Denis à Paris, on pourrait foutre la honte à un client dans la rue, l'outer auprès de sa famille, et faire un front commun pour imposer des conditions de travail meilleures (tarifs, capote...).

Anais : Certaines ont un travail de jour et tapinent une ou deux fois par mois pour payer la bouffe, le loyer. D'autres sont au RSA ou avec une alloc

adulte handicapé. Le statut d'auto-entrepreneuse existe (théoriquement obligatoire) mais c'est stigmatisé, catalogué « divers services sexuels ». Certaines banques refusent plus de 8000 euros par an de liquide versé sur son compte. Ou nous refusent si on ne ment pas sur la provenance de l'argent, et ferment nos comptes quand elles le découvrent. On connaît quelques collègues qui s'en sortent bien, mais elles ne dépassent pas le revenu d'un salarié « bien payé », et surtout elles ne sont pas la norme.

Quelle difficultés avez vous pour vous organiser ?

Anais : La précarité nous coince dans un quotidien de survie. Avec comme



préoccupation principale de pas se faire tuer, pas se faire arnaquer, et rester cachées. En fait, c'est aussi beaucoup de travail de secrétariat, de blogging, d'écriture d'annonces, de shooting photo, de temps au téléphone pour des rendez-vous. Et de mecs qui posent des lapins... Le combat de sa vie pour le client, c'est de payer le moins cher possible, et pour certains se persuader qu'on ferait ça par plaisir. On leur sert alors la phrase bateau : « Je mêle l'utile à l'agréable »... Ça, c'est les clients « de gauche » qui s'imaginent aller avec des

putes qui aiment ça, qui ne sont pas forcées. C'est pas les pires mais des fois, on a envie de leur tirer les oreilles. C'est un énorme travail supplémentaire, de devoir créer cette illusion que ce n'est « pas vraiment un travail » auprès du client. Alors, évidemment, entre la charge de travail, souvent les enfants (profession féminine), la peur des risques, on a moins de temps et d'énergie pour s'organiser.

Mäsha : On ne défend pas le droit de bosser pour un patron. Un bordel autogéré, en France, on finirait toutes en taule. Le risque est trop gros. Même organiser un atelier, santé, ou autodéfense, on le fait en loucedé.

Les TDS étrangères ont-elles les mêmes conditions?

Mäsha : En France, les TDS sans titre de séjour ont des conditions de travail bien pires : entre les clients qui considèrent qu'elles doivent être moins payées, le harcèlement policier, les difficultés intrinsèques à l'absence de papiers...

Anais : Si nous Françaises, blanches, on ne dépose pas plainte, on ne subit pas de harcèlement policier. Les policiers, qui sont aussi des clients, ont un fond raciste et se gênent pas sur les étrangères. Il y a beaucoup de TDS chez les migrantes : c'est le premier moyen pour gagner des sous, pour une femme.. Pour se loger, elles doivent passer par des intermédiaires à qui elles laissent un pourcentage. C'est la double peine en permanence.

En Nouvelle-Zélande, considéré comme le « paradis », moins répressif, on peut travailler à plusieurs dans un grand appart, mais c'est une catastrophe pour les collègues migrantes, les lois racistes n'ayant pas été abrogées. ●

*Anais, Mäsha, et neuf cénétistes du SINR44.
Nantes le 25 mai 2018.*

* suite à une plainte de l'asso abolitionniste Le Nid qui a provoqué l'ouverture d'une enquête judiciaire pour « proxénétisme aggravé » en juin 2018.

Illustrations à partir d'un reportage en dessin de Victoria Lomasko auprès de travailleuses du sexe à Nijni Novgorod.

I N T E R N

Indonésie

« C'est une sorte de doctrine d'origine étrangère qui traite des problèmes des travailleurs » Général Tito

Après les émeutes du 1er Mai à Bandung, Surabaya et Makassar et une répression féroce, les anarcho-syndicalistes et l'AIT (Association internationale des travailleurs) dans le viseur de la police locale.

Les manifestations du 1er mai en Indonésie ont donné lieu à différentes actions de groupes anarchistes, et anarcho-syndicalistes. À Bandung, Surabaya et Makassar, plusieurs cortèges dont certains de black blocks, se sont affrontés à la police.

À Bandung, la manifestation regroupait essentiellement des jeunes lycéens, étudiants ou travailleurs précaires. Certains étaient habillés de noir ou portaient des drapeaux rouges et noirs. À l'issue d'une course poursuite avec les forces anti-émeutes, 619 jeunes (dont 14 jeunes femmes) ont été arrêtés par la police qui les a regroupés, parqués, déshabillés et tondus. Ils ont ensuite été entassés comme des bestiaux dans des pick-up et transférés au Commissariat central.

Ces arrestations ne se sont pas faites au hasard. À Jakarta, 26 000 policiers étaient mobilisés pour encadrer la manifestation du syndicat KSPSI, principal syndicat du pays et véritable état dans l'État, pour prévenir tout risque « d'infiltration ». Pendant la manifestation, le KSPSI s'en est pris violemment aux anarcho-syndicalistes qui manifestaient tranquillement.

Ce n'est pas la première fois que le KSPSI s'en prend à nos compagnons. Régulièrement les rassemblements du PPSA (Persaudaraan pekerja anarko syndicalis, « fraternité des travailleurs anarcho-syndicalistes ») sont attaqués par des membres du KSPSI.

Lors d'une conférence de presse

le 2 mai 2019 au siège de la police de Jakarta Sud, le général en chef de la police Tito a dénoncé les anarcho-syndicalistes comme les instigateurs de ces événements. Il a notamment indiqué que « *L'anarcho-syndicalisme est une doctrine d'origine étrangère. C'est un phénomène international dans lequel les travailleurs veulent sortir du cadre des lois et déterminer leurs propres règles. C'est ce qu'on appelle l'anarcho-syndicalisme. Cela se développe depuis longtemps en Russie, puis en Europe, en Amérique du Sud, y compris en Asie.* » Selon lui, ce phénomène s'est développé en Indonésie ces dernières années.

De son côté, le Chef d'état major Moeldoko a appelé à intensifier la répression contre les anarcho-syndicalistes, ce à quoi le général Tito a répondu que l'ensemble des groupes anarchistes et anarcho-syndicalistes d'Indonésie étaient cartographiés et que des actions – y compris de rééducation – allaient être mises en œuvre.

Par ailleurs, le Chef de la police a rappelé que l'anarcho-syndicalisme était un mouvement structuré internationalement, plusieurs journaux rappelant que l'AIT (internationale anarcho-syndicaliste, dont la secrétaire générale s'était rendue en Indonésie en juin 2018) avait lancé un appel aux travailleurs pour le 1er mai. ●

Texte écrit par la CNT-AIT Paris, d'après infos de la presse indonésienne et sites militants indonésiens

Le texte original :

<http://blog.cnt-ait.info/post/2019/05/02/INDONE-SIE-repression-premier-mai-2019>

Organisons-nous contre le G7

Le secrétariat international de la CNT invite les syndicats à s'impliquer dans cette mobilisation à venir.

Du 24 au 26 août, les sept chefs d'États les plus riches de la planète se retrouvent à Biarritz, sous la présidence de la France. Ces sept puissances, de plus en plus autoritaires et bellicistes, se retrouveront pour perpétuer un système au service des plus riches et des multinationales ; un système qui accroît les inégalités et répand la misère au mépris des droits humains fondamentaux, du vivant et des enjeux climatiques. Ils mettent le feu à la planète.

Du 19 au 26 août, un contre-sommet est organisé au Pays Basque. Nous y construirons des alternatives solidaires, écologiques, humaines, anti-racistes, décoloniales, féministes et anti-impérialistes.

Venez nombreux-ses, apportez vos propositions et faites tourner l'info !

D'autres informations sur l'organisation du contre-sommet ici : <http://g7ez.eus/fr/documents/>

Brésil



MOVIMENTO DE ORGANIZAÇÃO DE BASE - PARÁ

Belém, un mouvement social au cœur du quotidien : le MOB (Mouvement d'Organisation de Base) du Pará

Grande ville du nord brésilien, en pleine Amazonie, Belém du Pará est une ville marquée par l'incompétence de sa gestion municipale et par les résistances à la direction fascisante qu'a pris le pays avec l'élection de Jair Bolsonaro. Le MOB fait partie intégrante de ces luttes et développe ses actions éducatives dans la continuité du mouvement libertaire brésilien. Ce texte présente donc ce contexte ainsi que ce mouvement qui s'inscrit avec ténacité dans la tradition de l'éducation libertaire et des mouvements sociaux latino-américains.

Dire de Belém qu'elle est la périphérie de la périphérie n'est pas, dans mon esprit, marque d'arrogance post-coloniale mais répond à une définition (qu'on peut cependant critiquer ou contester sur d'autres plans) macro-économique du système capitaliste : le Brésil est une périphérie de ce système et Belém, de par sa position géographique éloignée des centres d'influences économiques et culturels tels que São Paulo ou Rio, en est un point délaissé sur la carte de ce pays continental. Et il semble que son maire n'a cure d'améliorer les conditions de vie de ses administrés à observer l'état de tous les services de base que devraient recevoir sa population de près de 1,8 millions d'habitantes : installations sanitaires

de base, hôpitaux, écoles, services sociaux, tout est en piteux état après presque 15 ans de gestion désastreuse du PSDB¹. Et pourtant la région est riche, l'Amazonie tant convoitée par les entreprises du monde entier est la cible des menaces de vente à la pièce du nouveau président d'extrême-droite qui prétend qu'elle « est à tout le monde »... Productrice de nombreuses matières premières, la Chine en achète désormais même l'eau par bateaux entiers. Et ce n'est qu'un triste exemple qui démontre que bien gérée, cette ville pourrait apporter bien plus à ses citoyens.

Dans ce contexte, le MOB travaille, en tant que mouvement social libertaire, à construire des alternatives au recours aux institutions pour rendre plus acceptable le quotidien de certains quartiers où il intervient. L'un d'entre eux, la Pratinha, constitue (à l'image de poupées russes) la périphérie la plus extrême de la ville. Ici, on appellerait ce quartier une favela, là-bas on parle plutôt de baixada (terre inondable qui accueille malgré tout de très nombreuses populations sans titre de propriété des terrains occupés). Maisons de bois précaires, installations électriques hautement dangereuses et qui sont branchées de manière sauvage sur le réseau officiel, absence de réseau

d'égouts, etc., chacune des fortes et fréquentes pluies équatoriales laisse les habitants dans l'impossibilité de se déplacer et dans des conditions d'insalubrité désastreuses. Le MOB, intervient là depuis 6 ans, à l'Institut Bianca et Adrielle (en mémoire de deux petites filles assassinées là en 2006) et construit, de manière totalement autogestionnaire et autonome, un centre éducatif pour les enfants du quartier. De nombreuses actions y sont développées chaque semaine et les manques matériels sont grands.

Afin d'aider le MOB à avancer dans ses projets, j'ai lancé dès 2016 une cagnotte² qui a pour but de permettre d'envoyer aux camarades du MOB un peu de cette ressource sans laquelle on ne peut pas encore trouver briques, tuiles, chaises ou tables : quelques euros venus d'Europe (le plus possible serait le mieux) peuvent faire au final une différence notable pour que des cours de soutien scolaire, de guitare, de compréhension des genres textuels, de sérigraphie, un potager solidaire, etc. puissent se faire là où sinon il n'y a que la rue et ses dangers. ●

Xavier (SSEC 59)

1-Parti de la droite brésilienne : Parti Socio-Démocrate Brésilien (ne pas se laisser tromper par la signification du sigle qui pourrait laisser penser à un parti de centre-gauche bon teint).

2-<https://www.lepotcommun.fr/pot/dmuzyp1t>

Amériques

Féminicides

Canada

Au Canada, le résultat de cent et quelques années de politique raciste et sexiste laisse encore des traces profondes, près de trente ans après l'abolition de la Loi sur les Indiens de 1876, qui a consisté dans la stérilisation des femmes indigènes, et l'enfermement dans des internats spécifiques des jeunes indigènes, jusqu'aux années 1990. En effet, selon le rapport de l'Enquête nationale commandée par le gouvernement canadien, qui fait écho aux résultats de la Commission Vérité et Justice de 2015, les violences que continuent de subir les femmes et les filles indigènes, victimes de féminicides (entre 1000 et 4000 disparues et assassinées depuis les années 1970) sont le résultat direct de cette longue politique colonialiste qui a imprégné les structures sociales du Canada. L'enquête évoque un génocide indien, à travers la politique assimilationniste qui a sévi pendant plus de cent ans, et qui a exposé les femmes

à des violences qu'elles continuent de subir en première ligne, de la part des gouvernements successifs, puis de la part des hommes, y compris de leur propre peuple : la première cause de mortalité féminine indigène au Canada semble bien être l'idéologie sur laquelle s'est construit le pays.

Entre 1980 et 2012, ce sont 1017 filles et femmes indigènes qui ont été assassinées ; alors qu'elles ne représentent que 4% de la population canadienne totale, elles sont 25 % à avoir été victimes de meurtres. Leur risque d'être assassinées ou de disparaître est seize fois plus élevé que celui d'une femme blanche, et elles sont celles qui restent les plus marginalisées et socialement exclues. 10% de toutes les femmes déclarées disparues sont indigènes. La moitié des homicides ont été commis par un membre de la famille, mais là encore, les femmes indigènes ont 1,4%

fois plus de risques d'être assassinées par un inconnu. Elles sont aussi plus exposées aux violences sexuelles et physiques, et au risque d'être battues par leur conjoint.

Selon les mots de Marion Buller, qui a dirigé l'enquête, "les circonstances sont différentes mais toutes les histoires de disparitions et d'assassinats des femmes indigènes sont liées à la marginalisation économique, sociale et politique, le racisme et la misogynie qui constituent le tissu de la société canadienne". Plus que des recommandations, les 231 mesures qui sont présentées à l'issue des 1200 pages du rapport sont des "impératifs légaux" pour "rendre justice": un changement de paradigme complet est nécessaire pour obtenir plus de justice au Canada, imprégné d'une histoire violemment coloniale, raciste et sexiste, dont les femmes indigènes continuent d'être massivement victimes. ●

GT Amérique

Une famille américaine

USA

Janine Phillips Africa et Janet Holmway Africa ont été libérées le 23 mai 2019, après plus de quarante ans de prison. Elles appartenaient au groupe Move, de double inspiration anarcho-primitiviste, proche des Rastafari, et de lutte pour l'égalité des droits, inspiré des Black Panthers.

■ This is America

Le groupe Move a fait l'objet d'une véritable saga médiatique et policière dans les années 1978 à 1985, date à laquelle, après la troisième intervention de la police, qui a encerclé et fait sauter des explosifs sur la maison (et une soixantaine de maisons de voisins, essentielle-

ment afro-américains, alors que l'assaut avait été légitimé par des "plaintes de voisinage") les derniers survivants ont été emprisonnés pour détention illégale d'armes (lesquelles n'étaient pas chargées) et menace terroriste, avec des peines allant de trente à cent ans. La mort d'un policier au cours d'un des assauts (il semblerait qu'il ait été tué avec l'arme de l'un de ses collègues, la culpabilité des membres de Move n'ayant jamais été prouvée) a renforcé la violence avec laquelle les Move ont été traités. La phrase "Attention Move... This is America" prononcée par les forces de police au moment de l'assaut en dit long sur les raisons de cette répression, disproportionnée par rapport aux actes réels. Les Move sont des prisonniers politiques,

coupables d'avoir dû affronter la police, d'être Noirs et d'avoir milité pour des idées, par leur vie comme par leurs discours et leurs actions.

■ Dangereux terroristes nouveaux-nés

Militant depuis les années 70 pour les droits des animaux et pour l'égalité, les "Move" ont été caractérisés comme des héritiers des "flowers power" comme des "Black power", et entendaient redéfinir le cadre familial loin des conventions américaines. C'est la raison pour laquelle la plupart de ses membres se sont donnés comme "nom de famille" Africa, qui rappelle le combat pour l'égalité des droits et l'attachement à une culture

d'origine. Cette "famille" s'est créée dans une volonté de fonder un autre rapport de l'homme à son environnement et à l'autre, fondé sur le partage et le rejet de toutes les formes de discrimination. L'activisme s'est manifesté dans des actions et des discours contre des zoos et des cirques, contre tous les lieux où la maltraitance animale allait de pair avec une "American way of life" faite de prédatons et de violences. Dans la maison, une quarantaine de chiens étaient hébergés et soignés après avoir survécu à des traitements cruels et sauvés par les activistes de Move. Janet et Janice, en prison, ont élevé un chien pour qu'il vienne en aide aux personnes les plus vulnérables. Pourtant, ce sont les enfants de Move qui ont été massacrés par les forces de police : deux ans avant le siège de 1978, la police s'est présentée à la Move House de Powelton Village et a commencé à harceler le groupe. Une bagarre s'en est suivie et Janine a été renversée alors qu'elle tenait son bébé de trois semaines dans ses bras. Le bébé

a été piétiné, son crâne brisé. Il est mort plus tard dans la journée.

Puis, le 13 mai 1985, alors que Janine Africa était en prison depuis sept ans, elle a appris la terrible nouvelle que les autres membres de la «famille» de Move avaient été agressés une deuxième fois. À cette occasion, la police ne s'est pas contentée d'y aller en tirant des coups de feu, elle a largué une bombe incendiaire à partir d'un hélicoptère, ce qui a provoqué un incendie et détruit la Move House et 60 autres maisons dans un quartier majoritairement afro-américain. Onze membres de Move ont été brûlés à mort. Ils comprenaient le fondateur John Africa et cinq enfants, dont l'un était l'autre fils de Janine, Little Phil, âgé de 12 ans.

La libération conditionnelle de Janine et Janet Africa fait suite à la libération en juin dernier de Debbie Sims Africa, qui avait été arrêtée comme elles lors du siège de 1978 alors qu'elle était enceinte de huit mois et qui avait

ensuite donné naissance à son fils, Michael Davis Jr, dans une cellule. Une quatrième femme, Merle Austin Africa, est morte en prison en mars 1998.

Au cours des quarante années de leur détention, Janet et Janine ont cultivé un petit jardin et élevé un chien, et ont aidé les détenues avec lesquelles elles étaient enfermées à supporter leur incarcération. Elles ont recréé derrière les barreaux un idéal de fraternité et de solidarité.

Le groupe Move existe toujours, et continue de dénoncer l'esclavage sous toutes ses formes, celui des hommes et celui des animaux. Enfin, si Janet et Janine ont été relâchées, plusieurs membres de groupe purgent encore leur peine. Le mouvement de libération des prisonniers politiques aux États-Unis se bat, à côté du collectif Mumia Abu-Jamal, pour leur libération et la reconnaissance des crimes d'État perpétrés à leur égard. ●

GT Amérique

L'internationale tortionnaire

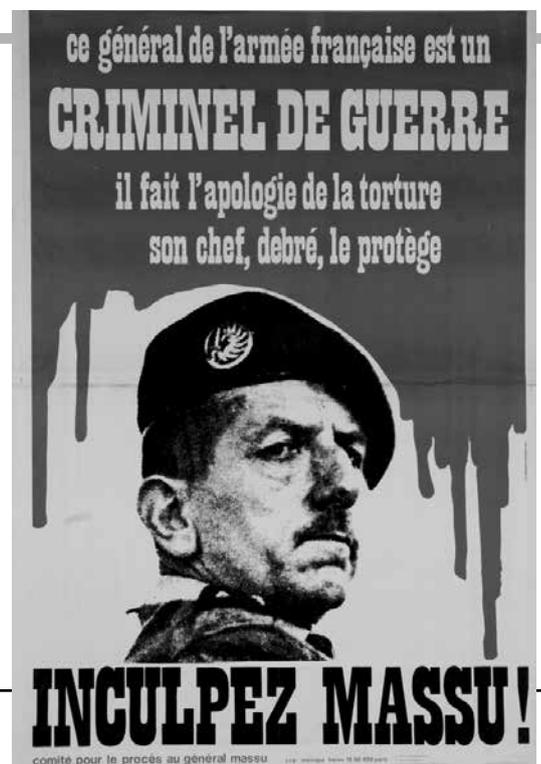
Le rôle de l'armée française en Amérique latine.

Le documentaire « Les Escadrons de la mort, l'école française », de Marie-Monique Robin a été projeté lors de la semaine anticoloniale du 6 au 30 avril 2019, à l'initiative de plusieurs associations de défense des intérêts des minorités en Amérique latine et de lutte contre l'impunité des crimes de la dictature (Donde estan, Uruguay, ACAF, Argentine, Autre Brésil...). Projection suivie d'une discussion sur le rôle de l'armée française en appui aux dictatures du Cône Sud dans les années 1960 à 1980, et sur l'influence, du soutien logistique qu'elle exerce toujours, notamment au Mexique, dans le cadre des disparitions forcées.

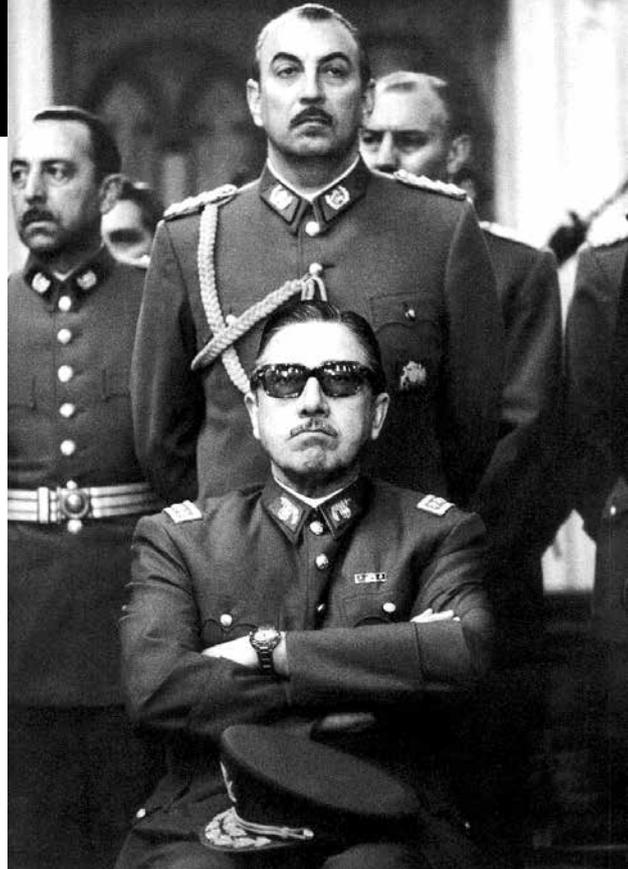
■ L'école française du crime contre l'humanité

Sorti en 2003, le film retrace l'histoire de la doctrine de l'armée française enseignée et mise en pratique contre les « guerres subversives », d'abord coloniales, puis exportées dans les « guerres sales » du continent sud-américain. Au cours de la Guerre d'Indochine, le colonel Lacheroy s'imprègne du Petit Livre rouge de Mao, et de la théorie du « poisson dans l'eau » qui, dans une guerre « contre-révolutionnaire » ou de guérilla, vise à obtenir le soutien de la

Amérique Latine



Affiche inculpez Massu en 1972



Au Chili, Augusto Pinochet a appliqué les méthodes de l'armée française

population dans le cadre d'un conflit opposant un mouvement insurgé à une force armée gouvernementale de contre-insurrection. Elle se fonde sur des actions civilo-militaires, le renseignement, la guerre psychologique, le quadrillage du territoire. Il s'agit d'affaiblir l'insurrection viet-minh en coupant les combattants de leurs bases populaires. En faisant donc régner dans la population civile un climat de terreur.

En Algérie, cette nouvelle doctrine donne lieu à des opérations d'envergure, notamment lors de la Bataille d'Alger en 1961, dont il ne reste aucune archive officielle. Et pour cause : les soldats français ont vidé de la Kasbah des civils, et mis en œuvre des opérations de torture à grande échelle, bien loin des actions traditionnelles de guerre entre combattants sur un champ de bataille. La torture est alors devenue un acte de



Dans la Casbah d'Alger, la contre-insurrection est devenu un modèle à la française

guerre comme un autre en Algérie, et le documentaire révèle aussi que les prisonniers torturés et jugés « inutiles » parce qu'ils ne parlaient pas ou avaient tout dit, étaient « disparus », en mer en particulier.

À partir des années 1960, le manuel de Jacques Trinquier intitulé *La Guerre moderne* s'exporte massivement, et l'armée française envoie de nombreux instructeurs, notamment le général Aussaresses, à l'école militaire des Amériques, au Panama (sous contrôle nord-américain) et au Centre d'instruction de la guerre dans la jungle de Manaus, au Brésil. Dans les années 1960, tous les cadres des armées de dictature passeront dans ces écoles militaires, avant les coups d'État qui vont ensanglanter tout le continent à partir de 1971. L'idéologie de la lutte contre le communisme et de la nécessité d'employer massivement la torture, notamment contre des civils, comme méthode de renseignement, va en particulier intéresser les futurs cadres de la DINA, la police politique chilienne. En outre, le plan Condor qui sera mis en place au début des années 1970 dans tous les pays du cône sud, s'appuie sur l'importance du renseignement et des liens entre polices politiques des pays adhérant à la même doctrine. Exemple révélé avec force par le film : le franco-chilien Jean-Yves Claudet, exilé en France, disparaît le jour même où il se rend à Buenos Aires en 1976 : s'il a été arrêté et tué à l'instigation du Chili, c'est avec la double complicité des renseignements français, et de l'Argentine, ce qui montre que l'influence française ne s'est pas arrêtée à une instruction idéologique et pratique, mais a longuement continué à coopérer avec des régimes dictatoriaux, notamment en surveillant étroitement les exilé-es et en rendant des rapports précis aux services de renseignement de leurs pays d'origine; et ce en dépit des soutiens affichés à la démocratie et à l'accueil des exilé-es

politiques sud-américain-es.

La doctrine française a été particulièrement fructueuse dans les pays sud-américains: régime de terreur dans la population civile, méthodes de torture et enlèvements, centres de détention secrets et milices ou commandos qui quadrillent le territoire, disparitions forcées qui renforcent la terreur et isolent les « rebelles ». Mais elle a aussi passionné les nord-américains, qui ont à la fois massivement contribué aux renversements des régimes démocratiques pour « lutter contre le communisme » et mis en œuvre les mêmes recettes de « guerre contre-subversive » au Vietnam, puis en Irak.

À plusieurs périodes de son histoire, l'Argentine a aussi bénéficié, à la faveur des vagues migratoires européennes, de l'expertise française qui a alimenté son nationalisme : les anciens de l'Action française, puis les collaborateurs de Vichy, immigrés en Argentine, ont largement influencé une idéologie coloniale, qui considère l'Indien, appelé « Negro » et considéré comme « ennemi intérieur », ou le militant gauchiste, comme de mauvaises graines qu'il faut éradiquer par la violence.

À ces doubles influences françaises et yankees, il faut ajouter l'importance des « exilés nazis » dans des pays du cône sud, aidant à constituer de cadres « solides » de l'armée, n'hésitant pas à torturer et liquider les opposants ou leur famille. Argentine, Paraguay, Chili ont massivement accueilli d'anciens cadres nazis, avec l'aide logistique de l'Amérique du Nord, et ont largement joui de leurs compétences ou de leur soutien pendant les dictatures. Deux cas emblématiques de l'internationale de la torture : d'origine allemande, Alfredo Stroessner, dictateur du Paraguay, fera de son pays l'un des hauts lieux de l'accueil des nazis, notamment du sinistre Joseph Mengele, dont tout laisse à penser qu'il a continué à se livrer à des expériences « médicales » sur des Indiens Guarani, avec l'appui du régime raciste de Stroessner, et le pédo-nazi Paul Schaeffer, accueilli au Chili par Pinochet, à qui il prêtera une immense propriété de montagne qui servira de centre de torture secret.



Extrait du film *La Bataille d'Alger* de Gillo Pontecorvo, quasi documentaire réalisée en 1965, étudié par toutes les armées des dictatures

■ Pays des droits de l'homme et vente d'armes

Le rôle de la France, et plus largement des puissances occidentales, dans les actes de torture et de disparition des civils ne s'est pas arrêté avec les régimes de dictature, au cours des années 1980. Le comité Ayotzinapa affirme qu'au Mexique, les disparitions forcées concernent vraisemblablement plus de 100 000 personnes actuellement, avec une certaine difficulté à les comptabiliser car les Mexicain-es ne déclarent plus leurs disparu-es, de crainte de disparaître à leur tour. Et que le concept de « guerre sale » contre le narcotraffic a permis, sous l'égide de la droite et de la gauche, de mettre en place tous les ingrédients de la répression civile par la terreur, théorisée par les anciens cadres français de l'OAS et leurs successeurs. Dans le livre *Ni morts ni vivants* qui relate les événements d'Ayotzinapa et les enquêtes relatives aux enlèvements et disparitions forcées, le journaliste Federico Mastrogianni va vers une conclusion particulièrement terrifiante : le gouvernement du Mexique, toutes tendances confondues (l'élection de Lopez Obrador n'a absolument rien changé), massacre son peuple pour le profit de quelques multinationales avec lesquelles ont été signés des accords qui nécessitent de vider des territoires entiers, au prétexte de la guerre contre le narcotraffic et la corruption. Les ressources pétrolières et minières du Mexique et leur vente à des multinationales étrangères imposent de « rayer de la carte » de très larges zones, dont les habitant-es sont donc placé-es sous régime de terreur permanente, à coup de guerre psychologique, théorisée dans les années 1960 au cours des guerres coloniales françaises. On comprend alors mieux que les puissances occidentales soutiennent implicitement la politique mexicaine (70 % des armes au Mexique proviennent des Etats-Unis, une autre partie est vendue par la France, en raison de liens historiques anciens, et d'intérêts toujours actuels). Contrairement à tous les engagements de la France pour lutter contre la torture, la coopération entre

les deux pays, notamment militaire, est particulièrement féconde : la France a apporté assistance au Mexique pour former un nouveau corps répressif contre le crime organisé : une gendarmerie nationale calquée sur le modèle français. S'y ajoutent des contrats d'armements. Six hélicos EC-725 Cougar ont déjà été vendus au Mexique en 2009 lors de la visite officielle de Nicolas Sarkozy. Un méga contrat s'annonce cette fois avec la vente d'une vingtaine d'hélicoptères français de transport de troupes H225M. Le contrat pourrait grossir si d'autres commandes, actuellement en négociation, se confirment. Le Mexique est intéressé par des bâtiments navals français des corvettes de type Gowind 2500, ainsi que des frégates Fremm. Et l'entreprise Thalès a de fortes parts de marché (surveillance, armement) au Mexique.

De nombreux pays du cône sud, pour leur part, malgré un apparent retour à la démocratie, continuent d'employer les techniques de la guerre antiguérilla contre leur propre population. En Argentine, la doctrine Chocobar ou « gâchette facile » permet à tout policier de tuer un délinquant ou présumé tel, s'il se « sent » menacé. Des disparitions continuent, comme celle de l'anarchiste Santiago Maldonado. Au Chili, les quartiers les plus défavorisés et les Mapuche, au nom de la lutte contre la « délinquance », sont régulièrement arpentés par une police armée, qui se souvient bien des techniques de torture et d'enlèvement héritées d'un passé proche. Au Brésil où Bolsonaro s'embarasse encore moins des droits humains, concept soviétique et dangereux, les quartiers pauvres sont sillonnés par de véritables « escadrons de la mort », eux aussi à gâchette facile autorisée, sous prétexte de lutte contre le crime organisé, le trafic de drogue et l'insécurité. La gestion « coloniale » du pays est assez hypocrite pour s'indigner contre les dérives fascistes d'un président auquel

la France et les Etats-Unis ont donné tous les exemples nécessaires, d'abord par l'idéologie antisubversive, puis par la lutte « anti-terroriste » et ce qu'elle permet de faire de « l'ennemi intérieur » ou supposé comme tel.

Contre la coopération internationale de la torture, les accords internationaux, empreints de bonnes intentions, ont peu de force par rapport à la seule question, primordiale, du contrôle des terres et des marchés. La fameuse doctrine de Lacheroy, théorisée lors de la bataille de Diên-Biên-Phu, n'a eu cette portée que parce que la culture du pavot était particulièrement prégnante dans la région. Tout comme l'actuel gouvernement mexicain n'obéit plus à aucune considération politique en faveur de ses habitant-es, mais bien à des intérêts puissants, fondamentalement capitalistes : circulations de la drogue vers les États-Unis, des armes au bénéfice de la France, implantation de quelques multinationales (pétrole et exploitation minière essentiellement), qui s'appuient sur la complicité et la corruption des cadres dirigeants, mais aussi des puissances occidentales.

L'internationalisme apparaît donc comme la seule solution efficace contre ce qui se passe dans chacun de nos pays : les liens profonds entre les dirigeants, leur coopération secrète et leurs accords violent les droits humains. Opposons-leur l'union des travailleur-euses, et nous sommes infiniment plus nombreux-ses que ceux qui nous exploitent. Partout, dans le Guerrero, dans tout le Mexique, en France, aux États-Unis, des voix s'élèvent et des gens unissent leurs forces pour dénoncer les crimes contre l'humanité actuellement perpétrés au Mexique. L'expérience des autres pays sud-américains nous aide à comprendre les logiques mortifères à l'œuvre, pour les combattre, et faire de la lutte contre la torture et de la fin du marché une fin commune. ●

Claire, GT Amérique



Turquie

Communiqué des camarades turques à l'occasion du premier mai



« Nous, Genç İşçi Derneği (Association des jeunes travailleurs), étions en 2019 pour manifester le 1er mai à Bakırköy (Istanbul). Nous avons élevé la bannière noire et rouge sur laquelle figure la phrase de Lorenzo : « Chaque tempête commence par une seule goutte de pluie ».

En souvenir du camarade anarchiste Lorenzo assassiné au Rojava, nous utilisons sa phrase pour susciter la colère des jeunes travailleurs.

Avec nos marches et nos slogans, nous avons essayé de montrer la force organisée des travailleurs, les ouvriers auto-organisés, les ouvriers qui utilisent des actions directes.

Avec nos slogans, nous avons rappelé l'histoire anarchiste du 1er mai.

En tant que DAF, nous étions en train de renforcer la voix des travailleurs.

Nous saluons tous les camarades du 1er mai.

Vive l'anarchisme
Vive la révolution » ●

communiqué traduit par le GT Europe

<http://www.icl-cit.org/may-day-in-istanbul/>

Grèce

Giorgos, Nikos, Rouvikonas contre la répression

Le 7 juin, les Vignoles étaient l'étape parisienne de la tournée en Suisse, France, Italie et Belgique du comité de soutien au groupe anarchiste Rouvikonas basé à Exarcheia à Athènes.



« Identifiés à la suite de l'attaque du Parlement à Athènes en soutien à un camarade incarcéré à perpétuité en grève de la faim, deux membres du collectif anarchiste de Grèce Rouvikonas sont condamnés à payer 60 000 euros avant le 14 juin, sans quoi ils passeront 10 ans derrière les barreaux. Menacé dans son ensemble par 200 000 euros d'amende (à quoi s'ajoute 25 000 euros de frais de justice), Rouvikonas est une cible privilégiée de l'État. Et réciproquement.

Formé en 2013 au sein du mouvement social issu de la crise, ils ouvraient à l'origine en tant que collectif de soutien aux prisonniers politiques et ont rapidement élargi leurs combats à l'envergure des oppressions étatiques. Ils se distinguent par la radicalité de leur « propagande par le fait » et leur culture prononcée de « l'entraide ». Ils cumulent aujourd'hui plusieurs centaines d'actions d'envahissement, de sabotage, de soutien local comme international. La pluralité, la fréquence et la durabilité de leur engagement, à quoi s'ajoute une large communication, inscrivent la possibilité de la dissidence dans l'opinion publique. Parmi les piliers d'Exarcheia

(le quartier anarchiste d'Athènes), la répression subie par le groupe équivaut au contre-pouvoir qu'il représente.

Depuis deux mois, dans le contexte des élections à Athènes, Tsipras (centre droit) frappe tout ce qui fait horreur à la droite et gagne ses lettres de noblesse en matière autoritaire : six squats de réfugiés évacués, le quartier d'Exarcheia quotidiennement harcelé par sa police, une émission de télé sur le quartier en prime-time qui annonce sa fin proche, le prisonnier politique Koufontinas brutalement privé de ses permissions de sorties surveillées pour voir son fils, et maintenant Rouvikonas sur le point d'aller en prison.

Nous nous dressons aux côtés de nos camarades contre la menace étatique à laquelle ils font face. Le modèle capitaliste auquel s'oppose le mouvement social en France et la répression qu'il subit n'a pas de frontière, nos luttes ne doivent pas en avoir non plus.

Appel à des actions de solidarité partout hors de Grèce, comme dernièrement devant l'Ambassade à Paris.

Appel à soutien financier pour celles et ceux qui le peuvent ou, à défaut, à faire au moins tourner cet appel.» ●

communiqué relayé par le GT Europe

La caisse de soutien :

<https://www.lepotcommun.fr/pot/mjj83sy2>

Contact pour virement ou paypal :

rouvikonasfrancophone@riseup.net



Imprimer un mouvement

L'imprimerie des Gondoles : 50 ans au service de l'anarcho-syndicalisme.

Cette imprimerie a été créée à Choisy le Roi en 1956 par la CNT espagnole en exil pour faire face au long exil des républicain-es espagnol-es imposé par la dictature franquiste avec la complicité des « démocraties » occidentales et « populaires » du bloc dit de l'Est.

Les publications de la CNT Espagnole en exil, Solidaridad Obrera, son supplément littéraire Cenit, revue éclectique d'art et de culture, le calendrier Solidarité Internationale Antifasciste en espagnol, française et espéranto, Hispania, le journal des déporté-es à Mauthausen, Republica, sortiront de cette imprimerie typographique jusqu'en 1975, année de la mort de Franco. Mais comme la fin d'un exil ne se décrète pas, la plupart de ces publications continueront de sortir jusqu'en 2006, dans des tirages beaucoup plus modestes. Au début des années 1980, c'est Le Combat Syndicaliste, Classes en lutte et bien d'autres tracts de la CNT-F y sont im-

primés, sur des presses modernisées par les techniques de l'offset.

Pour les 80 ans du début de l'exil massif des républicain-es espagnol-es, la Ville de Choisy a honoré la mémoire de cette imprimerie, et de tou-tes ceux-elles qui autour d'elle ont permis son existence. Exposition urbaine, conférence à la médiathèque, commémorations lors de la journée de la déportation et le 8 Mai,

dévoilement d'une plaque dédiée à deux libérateurs de Paris de la Nueve devenus cordonniers à Choisy, séance au cinéma de la Ville : les Choisyen-nes ont pu très concrètement se réapproprier cette histoire à travers les témoignages de quelques survivant.es et de leurs enfants. Une centaine de personnes à la médiathèque, plus de cent au cinéma, l'histoire de cette République si singulière intéresse toujours autant les descendant.es, mais pas seulement. Toutes ce programme a été mené sous les auspices de l'association 24 août 1944 qui a eu toute liberté pour dire les discours et préparer l'exposition. Les deux librairies de Choisy se sont pliées en quatre pour présenter des livres couvrant la période avec bien sûr ceux de la CNT. Le magazine de la Ville, et Le Parisien (94) ont couvert ces manifestations. La CNT 94 qui avait, en 2016, initié les 80 ans de 36 par une après-midi à la Bourse du travail de Choisy, a été de fait largement impliquée dans ce cycle. ●

Appel à témoignages :

Camarades de la rédaction du CS de l'époque, et toutes celles et ceux qui pour une raison ou pour une autre sont passés aux « Gondoles », merci de vous faire connaître : nous envisageons la publication d'un livre sur cette entreprise atypique.

Contact: sim.rp@cnt-f.org

Aimable, Sim-Rp

AVIS

La Commission des ouvriers et ouvrières Ovalistes a l'honneur d'informer la Corporation qu'ils tiendront leur réunion dans la salle de la Rotonde, le dimanche 11 juillet courant, à 3 heures du soir.

Pour la Commission:

A. TESTUD, *président*; CONSTANT, JOUFFRET, CHAMPALBERT, PROT, GIRAUD, BUIS, ROBIN, CURABEL, PICHOT, ESCHALLIER, *délégués*.

Philomène ROZAN, *présidente*; Marie PONSON, Emélie BASIN, Rose FRANCINET, Fragine FAVRE, Rosalie BRION, Fragine CLAVEL, *déléguées*.

Lyon, Association typographique. — Brevet, n° 5. Durc. 12.

Ovalistes, grévistes, ça va de soie !

Il y a 150 ans, première grève d'ouvrières: les ovalistes de Lyon.

Le métier d'ovaliste consistait à surveiller le moulinage, la création à partir de la soie brute de bobines de fils de soie par torsadage de 8, 12 ou 16 fils. L'ovale est la pièce motrice centrale du moulin, l'ovaliste veille au bon déroulement de l'opération.

À Lyon, les maîtres mouliniers possédaient environ 150 ateliers, employant plus de 4000 ovalistes, en majorité des femmes, analphabètes pour la plupart. Issues du milieu rural, elles viennent surtout des régions avoisinantes, mais aussi du Piémont italien.

Dans ces ateliers chauds et humides, la tuberculose fait son lit et les conditions de travail sont rudes. Douze heures debout, de 5 h à 19 h, dans le bruit des machines, les femmes payées 1,40 fr par jour, les hommes 2 frs, pour le même travail.

Plus de la moitié de ces femmes sont logées par l'employeur dans les combles des ateliers, glacials l'hiver, étouffants l'été, dans des dortoirs sans hygiène, pourvus de poêles, combustible fourni. Certains patrons proposent une soupe claire, mais pas gratuitement, pouvant coûter jusqu'aux deux tiers du

salaires. Pour ces femmes, en cas de renvoi, plus de logement.

■ Réunions interdites

En 1869, des grèves contre les bas salaires, les conditions et la durée des journées de travail sont déclenchées dans différentes corporations. Le prolétaire en colère n'a que faire de la loi du 6 juillet 1868 interdisant les réunions. Le 17 juin 1869, malgré cet interdit, des ovalistes s'organisent dans leurs ateliers, demandent 60 centimes d'augmentation, portant de 1,40 fr à 2 frs la journée, et un temps de travail réduit de 12h à 11h par jour. Face au refus des maîtres mouliniers, elles écrivent le 21 juin, au sénateur et préfet du département, pour qu'il intercède en leur faveur :

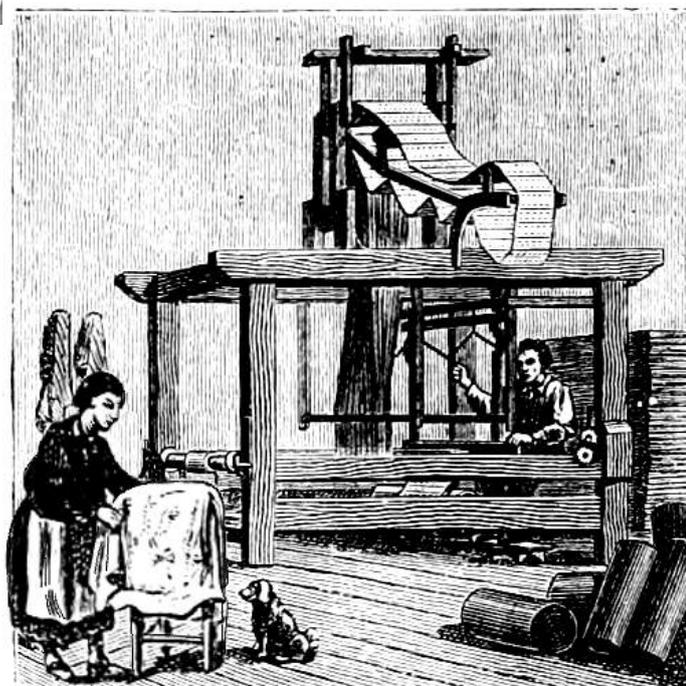
*Monsieur le Sénateur,
Les Dames et Demoiselles ouvrières ovalistes désignées ci-dessous, ont l'honneur de vous exposer qu'elles ne gagnent que 1 f 40 c par jour. Voilà longtemps qu'elles souffrent n'ayant qu'une aussi minime journée, il serait temps d'y mettre un terme et de leur faire accorder une petite augmentation, vu qu'on les fait tra-*

vailer depuis 5 heures du matin à sept heures du soir, ce qui est très pénible pour une femme.

À cet effet, elles viennent solliciter des bontés de Monsieur le Sénateur d'avoir la bienveillance de leur faire accorder une augmentation en fixant la journée de chaque ouvrière à deux francs et une heure de travail en moins, autrement toutes les dénommées ci-dessous se verraient forcées de cesser leur travail à leur grand regret, vu qu'il leur est impossible de pouvoir vivre et s'entretenir en gagnant aussi peu, il y en a au moins la moitié qui n'ont pas de santé et sont souvent malades par rapport à la nourriture grossière qu'elles sont obligées de manger afin de pouvoir se suffire avec le peu qu'elles gagnent. Elles ont toutes recours à vous, Monsieur le Sénateur, pour que vous ayez la bienveillance de leur accorder votre appui et votre autorité pour leur faire avoir l'augmentation qu'elles demandent.

De ce bienfait, elles vous en auront une éternelle reconnaissance et elles sont, avec le plus profond respect, vos très humbles et très dévouées servantes et administrées.

255 ouvrières signent cette pétition (dont le ton correspond à l'époque). Du sénateur préfet elles n'ont eu au-



cune réponse ni intervention en leur faveur.

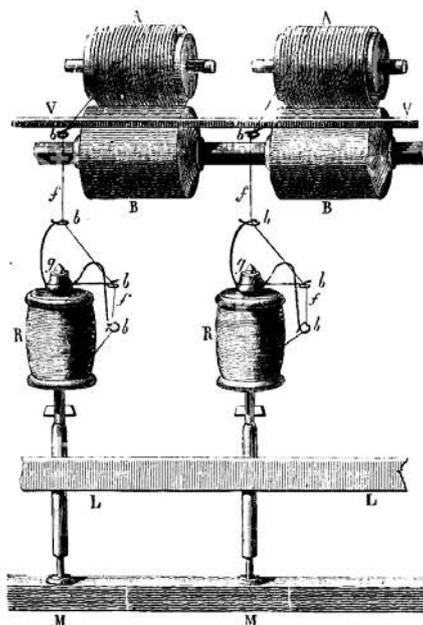
■ Patrons mutiques

Le 25 juin, à la pause de 9h, des ouvrières de différents ateliers cessent le travail et donnent rendez-vous à leurs patrons dans une salle, la Rotonde, en début d'après-midi, s'ils veulent négocier. Elles sont plus d'un millier pour exposer leurs griefs

vière ovaliste, assure la présidence. Quelques maîtres mouliniers et chefs d'ateliers sont présents mais ne prennent pas la parole. Devant ce refus de négocier, les ouvrières partent en groupes manifester dans le quartier de la Croix Rousse, et vont dans les ateliers pour inciter celles qui travaillent encore à débrayer.

logent en ville, on se serre, on s'arrange comme on peut. D'autres repartent dans leurs campagnes. Des quêtes sont organisées pour soutenir les grévistes, une caisse de solidarité créée.

Le 28 juin, effrayées par la répression, des ouvrières reprennent le travail, des ateliers se remettent à tourner. Les patrons font venir des Italiennes du Piémont. Désignées comme meneuses, des grévistes sont arrêtées, condamnées à de la prison pour « atteinte à la liberté du travail ».



■ Retours de flamme

Le 26 juin, la plupart des ateliers sont arrêtés, c'est la grève générale, environ 2000 ovalistes ont débrayé. Manifestations sauvages, rassemblements devant les ateliers... Les sergents de ville et les mouches font leur sale boulot. Un tenancier est sanctionné d'une amende de 100 frs, pour avoir laissé se tenir une réunion d'ovalistes dans son bistrot. La répression s'organise, patrons et pouvoir main dans la main...

■ Tache d'huile

En réaction, la grève se durcit, des violences éclatent. On compte encore environ 1800 grévistes. D'autres corporations se mettent en grève. Mêmes revendications, augmentation des salaires, diminution de la journée de travail.

et leurs revendications. Un écrivain public assiste à la réunion pour en noter le contenu, l'illettrisme étant général au sein de cette corporation ouvrière. Philomène Rozan, ou-

Le dimanche 27 juin, seul jour de repos, des patrons expulsent de leurs dortoirs les ouvrières signalées grévistes. À la rue, assises sur leurs quelques affaires, elle ne savent trop quoi faire.

La solidarité s'organise. Certaines sont accueillies par celles qui se

Les jours qui suivent, rassemblements, assemblées générales, recherches de soutiens, manifestations, répression, arrestations.

Lyon est une ville où les internationalistes de tendance bakouninienne sont actifs, Albert Richard est sans

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleur-euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !

doute le plus connu. Avec d'autres membres de l'AIT, dont la féministe Virginie Barbet, ils-elles œuvrent pour que les ovalistes adhèrent à l'AIT, ce qui fut fait le 11 juillet.

■ Solidarité internationale

L'adhésion de 750 ouvrières et 300 ouvriers ovalistes, permet d'informer les sections et les adhérent-es, et de faire jouer la solidarité. En Angleterre, Harriet Law, seule femme à siéger au bureau de Londres de l'AIT, collecte des fonds auprès des associations féministes. Des fonds sont aussi collectés auprès des sections belges, françaises, suisses. Elisée Reclus, César de Paepe entre autres, soutiennent le mouvement. Malgré ces appels aux dons, les finances sont faibles et arrivent trop tard, de nombreuses grèves dans différents pays ayant déjà sollicité fortement les soutiens. Petit à petit, le mouvement s'essouffle.

Le dimanche 18 juillet, à la Rotonde, le comité de grève annonce aux ovalistes en assemblée générale que les patrons refusent leurs revendications de salaire et de réduction du temps de travail, ils proposent une diminution de 2 heures de travail, passant de 12h à 10h, le montant de la journée restant à 1,40 fr. C'est terminé, certaines quittent la ville pour chercher du travail ailleurs, d'autres retournent à l'atelier. Quelques centaines poursuivent la grève puis abandonnent. La grève des ovalistes est officiellement finie le 29 juillet.

Le 7 septembre 1869, au IVème congrès de l'AIT à Bâle, Louis Palix, un des délégués représentant les ovalistes de Lyon*, lit un rap-



port : *En voyant l'état d'exploitation et d'asservissement où sont plongées les malheureuses au nom desquelles je parle, l'on se demande si la barbarie de l'état sauvage n'est pas préférable à cette civilisation mensongère et inhumaine dont se vantent avec tant d'orgueil les nations européennes ! (...) Ces forçats féminins, après avoir rempli cette journée de labeur, sont réduits le soir à monter sous les combles des maisons qui leur servent d'atelier, dans des chenils qui leur servent de dortoirs. Là, elles trouvent un grabat dont le linge n'est changé que tous les trois mois et le plus souvent tous les six mois. (...) Tous les insectes de la création, pour me servir d'une expression vulgaire, habitent ces lieux infects, de sorte qu'après avoir épuisé leur corps en travaillant toute la journée pour entretenir le luxe des parasites, elles sont obligées de se don-*

ner la nuit en pâture à la vermine ! (...) Que l'on vienne nous dire encore après cela que nous vivons sous des gouvernements libéraux ! Que l'on vienne nous dire encore que les commerçants et les industriels qui accaparent les millions au prix de tant d'atrocités sont d'honnêtes gens ! Un homme qui, dans un mouvement de colère, portera à son semblable, un coup pouvant porter atteinte à sa santé ou à sa vie, sera traduit devant les tribunaux (...) et tous ces vampires qui se vautrent dans un luxe insultant, et qui, de propos délibéré, assassinent indirectement des milliers de producteurs, passeraient impunément pour d'honorables citoyens ! (...).

De ces femmes, qui ont décidé et organisé cette grève, certains noms sont connus par les rapports de police et certains écrits. De Philomène Rozan, Victorine Chavet, Marie Ponson, et des autres déléguées signataires de l'appel à la réunion du 11 juillet, on ne sait quasiment rien. Elles ne voulaient pas être des cheffes ni passer à la postérité, elles voulaient simplement vivre, dignement. ●

Yves, ETPRECI75

* Quatre délégués : Albert Richard, tisseur, mandaté par les ovalistes et des passementiers de Lyon; Louis Palix, tailleur, par des ovalistes et tailleurs de Lyon; Charles Monnier, chapelier, délégué des ovalistes de Saint-Symphorien d'Ozon, Michel Bakounine, publiciste, délégué des ovalistes de Lyon.

À lire, La grève des ovalistes - Lyon, juin-juillet 1869, de Claire Auzias et Annik Houel
Ed. Atelier de Création Libertaire, 2016

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM. ADRESSE.....

PROFESSION. MAIL.....

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste* C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.



Le viol, une culture irriguée



Une culture du viol à la française, Valérie Rey-Robert

Editions Libertalia,
300 pages, 18 euros.

Valérie Rey-Robert anime depuis plusieurs années le blog Crêpe Georgette¹ où elle analyse et combat les violences sexuelles ainsi que la domination masculine. Elle poursuit son travail dans un essai, *Une culture du viol à la française : du « trousseage de domestique » à « la liberté d'importuner »*. Pour décrypter cette culture du viol, elle mobilise les sciences humaines et sociales, ainsi que des analyses juridiques.

Elle commence par revenir sur l'histoire et la définition de ce concept né dans les années 1970 dans la sphère militante et universitaire américaine, qui se popularisera au milieu des années 2010 dans les sociétés occidentales. Ainsi, la culture du viol est définie comme étant « la manière dont une société se représente le viol, les victimes de viol et les violeurs à une époque donnée. Elle se définit par un ensemble de croyances, de mythes, d'idées reçues autour de ces trois items » (p.37). L'autrice recense également tous les phénomènes qui maintiennent cette culture du viol, l'éducation genrée, le sexisme, la misogynie, la violence sociétale ou encore la problématique du consentement sexuel dans une société régie par le patriarcat.

Elle expose ensuite la réalité des violences sexuelles en France, en reprenant

les grandes enquêtes réalisées depuis quinze années, et rappelle que toutes les générations, tous les milieux sociaux sont touchés par le phénomène, soit à peu près 580 000 femmes chaque année. Après avoir fait un rappel historique sur les évolutions juridiques concernant le viol du Moyen Âge jusqu'à nos jours et abordé la problématique de la correctionnalisation du viol, Valérie Rey-Robert démontre que les préjugés sur les violences sexuelles dans les systèmes judiciaire et policier actuels ont un impact négatif pour la reconnaissance des victimes.

L'autrice poursuit sa réflexion quant aux préjugés sur les violences sexuelles, et explique, avec des exemples médiatiques récents, qu'un imaginaire s'est développé autour des agresseurs : ils seraient principalement des rôdeurs agissant dans les espaces publics, des étrangers (affaire du Nouvel An de Cologne, Tariq Ramadan) ou des hommes de pouvoir (Dominique Strauss-Kahn, Harvey Weinstein). Cela a pour effet de rendre l'agresseur comme un autre hypothétique, une menace distante, alors que les violences sexuelles ont lieu avant tout dans la sphère privée, les agresseurs sexuels étant majoritairement connus de leurs victimes.

Un deuxième phénomène qui entretient les préjugés sur le viol, c'est de rendre les victimes responsables, totalement ou partiellement, des violences qu'elles ont subies. « *Mariées, travailleuses du sexe, belles, laides, jeunes, vieilles, vierges, actives sexuellement, le moindre élément de leur vie devient un élément à charge* » (p.198).

De la même manière, les réactions possibles des victimes pendant ou après une agression (sidération, troubles dissociatifs, mémoire traumatique, etc.) étant mal connues par notre société et soumises à des mauvaises interprétations, servent souvent à remettre en cause leur parole.

Si la culture du viol est un phénomène qui apparaît dans toutes les cultures, l'autrice se demande ensuite s'il existe une spécificité pour la France. Son constat



est sans appel : « *lorsque dans beaucoup de pays, il est possible de simplement remettre en cause les violences sexuelles, en France, cela implique de convoquer cinq cents ans de littérature, 400 auteurs classiques et mille ans de civilisation* » (p.223). À titre d'exemple, les nombreuses réactions de personnalités médiatiques comme Catherine Deneuve après les mouvements #metoo et #balancetonporc, montrent la volonté d'opposer une « *liberté d'importuner* », une « *séduction à la française* », face à libération de la parole des femmes victimes de violences sexuelles.

Valérie Rey-Robert termine en donnant des pistes pour lutter contre la culture du viol, qui concernent principalement l'éducation. Selon elle, il faut s'attaquer aux stéréotypes de genre, et ce dès le plus jeune âge, en réinstaurant par exemple les ABCD de l'égalité, programme d'enseignement sur la théorie du genre abandonné en 2014 suite à des attaques de l'extrême droite. Il faut également s'atteler à déconstruire la domination masculine, en arrêtant de valoriser la virilité, d'éduquer les hommes à la frustration sexuelle, et à l'apprentissage et la reconnaissance de la sexualité féminine.

Alors que la libération de la parole des femmes est attaquée aujourd'hui après la parenthèse #metoo et #balancetonporc, cet essai résonne comme une exhortation à continuer le combat contre la domination masculine et la culture du viol, qui imprègnent plus que jamais nos rapport sociaux. ●

Guillaume STT59-62

1 <https://www.crepegeorgette.com/>



À BURE,
AILLEURS, PARTOUT

Résistance au nucléaire